
Guide dépôt demandes de paiement AT Cétacés 2024

Préambule

Ce tutoriel a pour vocation à vous aider à préparer la saisie de votre demande de paiement via le PAD en vous présentant les pièces à fournir, et à vous guider tout au long de votre saisie.

Informations pratiques préliminaires

- **L'astérisque (*)** indique que le champ est à renseigner obligatoirement ;
- **Les champs grisés** reprennent des informations préalablement remplies.

Tout demandeur est identifié par son SIRET. Si un demandeur a plusieurs navires pour lesquels il doit déposer un dossier par navire.

Liens (faire un copie/coller de l'adresse) :

- **Lien du PAD** : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=AT_CETACES
- **Site internet de FranceAgriMer** : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-d-action-cetaces/Mesures-d-indemnisation-pour-l-arret-temporaire-des-activites-de-peche-dans-le-cadre-des-mesures-spatio-temporelles-visant-la-reduction-des-captures-accidentelles-de-petits-cetaces-dans-le-golfe-de-Gascogne>

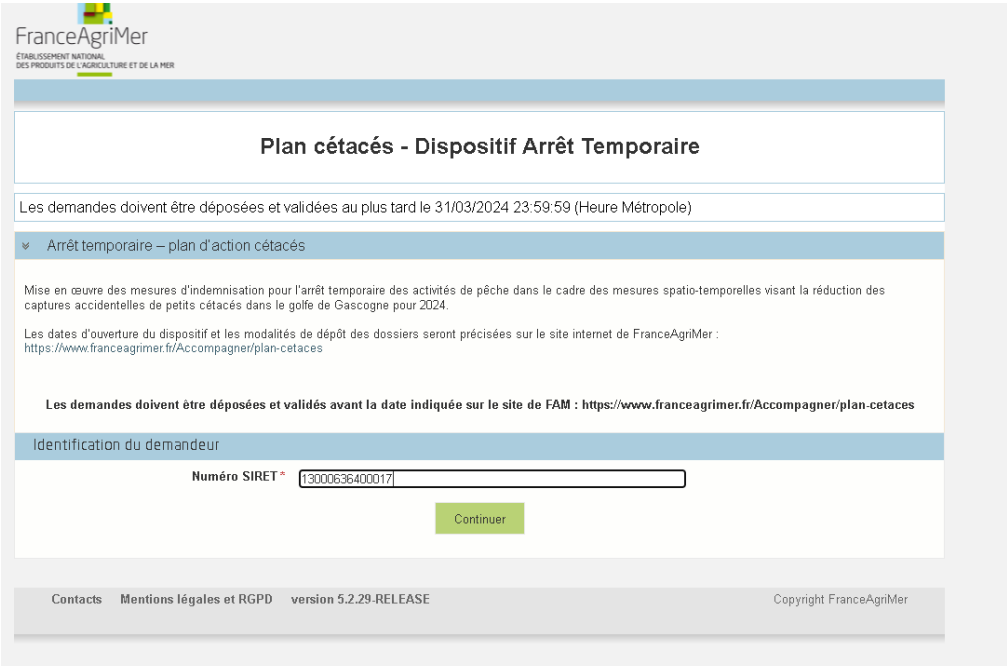
- ⇒ **Documents à télécharger** sur le site internet de FranceAgriMer **et à remplir** :
- **Annexe financière** : à faire certifier soit par un expert-comptable, soit centre de gestion, soit en cas de comptabilité non certifiée par le porteur lui-même ;
 - **Liste des pièces justificatives** ;
 - **Annexe autres aides publiques perçues** : déclarer les aides perçues en lien avec l'aide sollicitée. Le bénéficiaire doit déclarer toutes les aides publiques éventuellement reçues pour couvrir l'arrêt temporaire cétacés sur la période du 22 janvier au 20 février 2024.
- ⇒ Documents à consulter sur le site de FranceAgriMer :
- Décision INTV-POP-2024-021
 - Barème (si concerné par les différents cas prévus dans la décision citée ci-dessus)

⚠ Tout document manquant ou erreur dans le dépôt de la demande entraînera un retard dans l'instruction du dossier et donc dans le paiement.

1. Identification du demandeur

Il s'agit ici de la procédure si aucun dossier n'a été initié.

Le porteur doit débiter sa demande en s'identifiant avec son numéro SIRET et cliquer sur « Continuer » :



The screenshot shows the FranceAgriMer website interface for the 'Plan cétacés - Dispositif Arrêt Temporaire'. At the top, the FranceAgriMer logo and name are visible. Below the title, a blue bar contains the text: 'Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 23:59:59 (Heure Métropole)'. A dropdown menu is open, showing 'Arrêt temporaire – plan d'action cétacés'. The main content area contains the following text: 'Mise en œuvre des mesures d'indemnisation pour l'arrêt temporaire des activités de pêche dans le cadre des mesures spatio-temporelles visant la réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne pour 2024.' and 'Les dates d'ouverture du dispositif et les modalités de dépôt des dossiers seront précisées sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/plan-cetaces>'. Below this, a note states: 'Les demandes doivent être déposées et validées avant la date indiquée sur le site de FAM : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/plan-cetaces>'. The 'Identification du demandeur' section features a 'Numéro SIRET*' field with the value '13000636400017' and a green 'Continuer' button. The footer includes 'Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.29-RELEASE' and 'Copyright FranceAgriMer'.

Les données sont directement récupérées auprès de l'INSEE. Le porteur doit avoir autorisé la diffusion de ces informations.

Il revient au porteur de vérifier que ce sont les bonnes informations qui sont remontées :

- Si les informations sont correctes, cliquer sur « OUI »
- Si les informations sont incorrectes ou qu'aucune information ne remonte, il doit les modifier auprès de l'INSEE ou donner accès à l'INSEE à ses informations à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

Plan cétacés - Dispositif Arrêt Temporaire

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 23:59:59 (Heure Métropole)

Arrêt temporaire – plan d'action cétacés


Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET * 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

 Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

Il convient ensuite de rentrer les coordonnées du porteur (celles du représentant ou du gestionnaire du dossier pourront être remplies plus tard dans le formulaire) :

Coordonnées du déclarant

Nom *


Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable



Recopier les caractères de l'image *

Attention : il faut chaque fois taper l'adresse électronique, il n'est pas possible de faire de copier/coller

Il faut également recopier les caractères de l'image qui apparaîtra, si vous ne parvenez pas à les lire, vous pouvez cliquer sur changer l'image.

Même si le champ n'est pas obligatoire, n'hésitez pas à rentrer vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous appeler en cas de question sur votre dossier.

Cliquer sur « Continuer ».

Plan cétacés - Dispositif Arrêt Temporaire

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 23:59:59 (Heure Métropole)

⤴ Arrêt temporaire – plan d'action cétacés

⤴ Identification du demandeur

Modifier

⤵ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique maiwen.furet@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Continuer

Si vous souhaitez déposer un nouveau dossier (dossier non initié), cliquer sur « Continuer ». **Dès que vous aurez cliqué sur « Continuer », vous allez recevoir un mail qu'il faudra garder. Il vous donne un lien qui vous permettra de retourner sur votre dossier pour poursuivre plus tard la saisie par exemple.**

Si un dossier a déjà été initié, merci de cliquer sur le lien qui vous aura été transmis lors de l'initiation dudit dossier.

2. Dépôt de la demande

Une fois l'identification du demandeur terminée, vous allez pouvoir saisir votre demande.

a. Identification du demandeur

Les informations d'identification du demandeur sont reprises dans des champs grisés :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : Code APE :

Raison sociale :

Forme Juridique :

Adresse :

Code postal : Commune :

b. Caractéristiques du navire concerné par la demande d'aide

Rappel : la demande d'aide vaut demande de paiement.

CARACTERISTIQUES DU NAVIRE CONCERNE PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Au titre de ce dispositif, vous devez déposer un dossier par navire.

Nom du navire : *

Immatriculation du navire : * Taille du navire : * m Catégorie de navigation du navire : *

PORT D'ATTACHE : Nom du port : * Code postal : *

Selon article 2.2, seules les entreprises « propriétaires d'un ou plusieurs navires de pêche d'une longueur hors tout supérieure à 8 mètres » sont éligibles.

Le navire concerné par cette demande d'aide est équipé d'une balise VMS : * Oui Non

Remplir obligatoirement tous les champs :

- Nom du navire objet de la demande ;
- Immatriculation du navire objet de la demande (6 caractères numériques) ;
- Taille du navire objet de la demande (minimum 8 m, conformément à la décision) ;
- Catégorie de navigation du navire objet de la demande (1 à 4, conformément à la décision) ;

- Nom du port d'attache du navire (ce peut être le port dans lequel le navire a effectué son arrêt temporaire) ;
- Code postale du port d'attache du navire (ce peut être le port dans lequel le navire a effectué son arrêt temporaire) ;
- Indiquer sur le navire est équipé ou non d'une balise VMS.

Une fois l'ensemble de ces champs remplis, un nouvel encadré apparaît.

c. Dates et port d'arrêt durant les arrêts temporaires

DATES et PORT D'ARRRET PREVISIONNELS D'ARRÊTS TEMPORAIRES

Du 22/01/2024 au 20/02/2024 soit 30 jours dans le port d'arrêt : *

Emplacement du port d'arrêt : * En France Dans un autre pays de l'Union Européenne

Vous devez préciser l'endroit du port d'arrêt

Les champs doivent être obligatoirement remplis :

- Indiquer le port dans lequel l'arrêt temporaire a été effectué
- Indiquer l'emplacement du port d'arrêt :
 - o En France : indiquer le numéro de département (ex : 29) de la DML dont dépend le port d'arrêt

DATES et PORT D'ARRRET PREVISIONNELS D'ARRÊTS TEMPORAIRES

Du 22/01/2024 au 20/02/2024 soit 30 jours dans le port d'arrêt : *

Emplacement du port d'arrêt : * En France Dans un autre pays de l'Union Européenne

Qui dépend de la DML(Numéro de département) : *

- o Dans un autre pays de l'UE : dans ce cas préciser le pays dans lequel se trouve le port d'arrêt + le numéro de département de la DML de rattachement du navire

DATES et PORT D'ARRÊT PREVISIONNELS D'ARRÊTS TEMPORAIRES

Du 22/01/2024 au 20/02/2024 soit 30 jours dans le port d'arrêt : *

Gijon

Emplacement du port d'arrêt : *

En France Dans un autre pays de l'Union Européenne

précisez dans ce cas le pays : *

Espagne

et la DML de rattachement du navire : 29

d. Caractéristiques du/des engins concerné(s) par la demande

CARACTERISTIQUES DU/DES ENGINS CONCERNE(S) PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Le navire objet de la demande d'aide utilise l'un des engins suivants : *

- Engin de pêche de type filet (code GTR ou GNS)
 Engin de pêche de type chalut (code PTB, OTM ou PTM)
 Engin de pêche de type senne pélagique (PS)

Cas particuliers : *

- Navire entré en flotte après le 1er janvier 2021 ne remplaçant pas un autre
 Navire remplaçant un autre navire, remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024
 Changement d'un armateur sur un navire après le 1er janvier 2021 (hors cas navire remplaçant)
 Sans objet

Le navire a nécessité des travaux nécessitant une mise au sec pendant la période d'arrêt : *

Oui Sans objet

Des déplacements intra-portuaires ont eu lieu pendant la période d'arrêt temporaire : * Oui Non

Tous les champs doivent être obligatoirement remplis :

- **Engins** : indiquer l'engin de pêche principal utilisé par le navire objet de la demande. Cela permettra d'affecter directement le taux d'aide correspondant (conformément à la décision) ;
- **Cas particulier** : indiquer dans quel cas se trouve le navire
 - o Navire entré en flotte après le 1^{er} janvier 2021 ne remplaçant pas un autre : indiquer la date d'entrée en flotte du navire objet de la demande

CARACTERISTIQUES DU/DES ENGINS CONCERNE(S) PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Le navire objet de la demande d'aide utilise l'un des engins suivants : *

Engin de pêche de type filet (code GTR ou GNS)
 Engin de pêche de type chalut (code PTB, OTM ou PTM)
 Engin de pêche de type senne pélagique (PS)

Cas particuliers : *

Navire entré en flotte après le 1er janvier 2021 ne remplaçant pas un autre
 Navire remplaçant un autre navire, remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024
 Changement d'un armateur sur un navire après le 1er janvier 2021 (hors cas navire remplaçant)
 Sans objet

Date d'entrée en flotte : * 

- Navire remplaçant un autre navire, le remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024 : indiquer nom du navire remplacé + immatriculation (6 chiffres) du navire remplacé + date du remplacement

CARACTERISTIQUES DU/DES ENGINS CONCERNE(S) PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Le navire objet de la demande d'aide utilise l'un des engins suivants : *

Engin de pêche de type filet (code GTR ou GNS)
 Engin de pêche de type chalut (code PTB, OTM ou PTM)
 Engin de pêche de type senne pélagique (PS)

Cas particuliers : *

Navire entré en flotte après le 1er janvier 2021 ne remplaçant pas un autre
 Navire remplaçant un autre navire, remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024
 Changement d'un armateur sur un navire après le 1er janvier 2021 (hors cas navire remplaçant)
 Sans objet

Nom du navire remplacé : * Immatriculation du navire remplacé : *

Date du remplacement : * 

- Changement d'un armateur sur un navire après le 1^{er} janvier 2021 (hors cas navire remplaçant) : indiquer la date de changement d'armateur

CARACTERISTIQUES DU/DES ENGINS CONCERNE(S) PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Le navire objet de la demande d'aide utilise l'un des engins suivants : *

Engin de pêche de type filet (code GTR ou GNS)
 Engin de pêche de type chalut (code PTB, OTM ou PTM)
 Engin de pêche de type senne pélagique (PS)

Cas particuliers : *

Navire entré en flotte après le 1er janvier 2021 ne remplaçant pas un autre
 Navire remplaçant un autre navire, remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024
 Changement d'un armateur sur un navire après le 1er janvier 2021 (hors cas navire remplaçant)
 Sans objet

Date de changement d'armateur : * 

- **Sans objet** : si vous être dans aucun des cas cités précédemment, cliquer sur sans objet et poursuivez la demande

CARACTERISTIQUES DU/DES ENGINS CONCERNE(S) PAR CETTE DEMANDE D'AIDE

Le navire objet de la demande d'aide utilise l'un des engins suivants : *

Engin de pêche de type filet (code GTR ou GNS)
 Engin de pêche de type chalut (code PTB, OTM ou PTM)
 Engin de pêche de type senne pélagique (PS)

Cas particuliers : *

Navire entré en flotte après le 1er janvier 2021 ne remplaçant pas un autre
 Navire remplaçant un autre navire, remplacement a eu lieu en 2021, 2022, 2023 ou 2024
 Changement d'un armateur sur un navire après le 1er janvier 2021 (hors cas navire remplaçant)
 Sans objet

Le navire a nécessité des travaux nécessitant une mise au sec pendant entre pendant la période d'arrêt : * Oui Sans objet

Des déplacements intra-portuaires ont eu lieu pendant la période d'arrêt temporaire : * Oui Non

Continuer à remplir le formulaire :

- Indiquer si le navire a connu des travaux nécessitant une mise au sec pendant la période d'arrêt :
 - Si oui : indiquer les dates de début et de fin de mise à sec

Le navire a nécessité des travaux nécessitant une mise au sec pendant entre pendant la période d'arrêt : * Oui Sans objet

Date début mise au sec : * 

Date fin mise au sec : * 

- Indiquer si des déplacements intra-portuaires ont eu lieu pendant la période d'AT : oui ou non

e. Personne à contacter si différente du déposant

Si la personne à contacter dans le cadre de la gestion du dossier est différente du porteur, cocher la case :

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Et détailler les informations de la personne à contacter :

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Nom : * Prénom : *

Téléphone :

fixe Mobile

Mail : *

Si la personne à contacter est la même que le porteur, passer à l'étape suivante.

f. Saisie des éléments comptables du calcul de l'aide

Un rappel des règles de calcul de la décision est fait (encadré bleu).

L'option du mode de calcul choisie doit être indiquée :

Veillez sélectionner l'option choisie pour le mode de calcul : *

La moyenne des chiffres d'affaires du 1er trimestre 2021, 2022 et 2023

La moyenne des chiffres d'affaires de février 2021, 2022 et 2023

- Moyenne des CA du 1^{er} trimestre 2021, 2022 et 2023 : si cette option est sélectionnée, le porteur peut remplir les différents champs :

Veillez sélectionner l'option choisie pour le mode de calcul : *

La moyenne des chiffres d'affaires du 1er trimestre 2021, 2022 et 2023

La moyenne des chiffres d'affaires de février 2021, 2022 et 2023

Trimestre anormal d'exploitation

- ➔ Le porteur peut sélectionner la case « Trimestre anormal » s'il est dans le cas d'un trimestre anormal d'exploitation (cf. article 2.4 3^o de la décision), dans ce cas pour le trimestre anormal il devra se référer au barème disponible sur le site internet de FranceAgriMer.

- Moyenne des CA de février 2021, 2022 et 2023

Veuillez sélectionner l'option choisie pour le mode de calcul : *

- La moyenne des chiffres d'affaires du 1er trimestre 2021, 2022 et 2023
 La moyenne des chiffres d'affaires de février 2021, 2022 et 2023

A la suite de la sélection de l'option, le porteur peut saisir ses données :

Veuillez sélectionner l'option choisie pour le mode de calcul : *

- La moyenne des chiffres d'affaires du 1er trimestre 2021, 2022 et 2023
 La moyenne des chiffres d'affaires de février 2021, 2022 et 2023
 Trimestre anormal d'exploitation

Saisissez les CA validés par le comptable sur l'attestation :

CA = Moyenne CA T1 2021, 2022 et 2023 =	<input type="text" value=""/>	€	CA obligatoire
T = si filet ou senne pélagique 15 %, si chalut 20 % =	<input type="text" value="15 %"/>		Taux d'aide appliqué en fonction de l'engin principal déclaré au début du formulaire
M = nombre de jours où le navire reste à quai =	<input type="text" value="30 jours"/>		
X = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2021 * =	<input type="text" value=""/>	jour(s)	Merci d'indiquer le nombre de jours d'arrêt temporaire réalisés au T1 2021. Si aucun arrêt n'a été réalisé, indiquer 0.
Y = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2022 * =	<input type="text" value=""/>	jour(s)	Merci d'indiquer le nombre de jours d'arrêt temporaire réalisés au T1 2022. Si aucun arrêt n'a été réalisé, indiquer 0.
Z = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2023 * =	<input type="text" value=""/>	jour(s)	Merci d'indiquer le nombre de jours d'arrêt temporaire réalisés au T1 2023. Si aucun arrêt n'a été réalisé, indiquer 0.
J = Période d'activité moyenne = $[(90-X)+(90-Y)+(90-Z)]/3$ =		-	
Aide = $[CA \times (1-T) \times M] / J$ =		-	

X : Indiquer le nombre de jours d'AT réalisés au T1 2021

Y : Indiquer le nombre de jours d'AT réalisés au T1 2022

Z : Indiquer le nombre de jours d'AT réalisés au T1 2023

Le calcul se fait alors tout seul.

Exemple :

Saisissez les CA validés par le comptable sur l'attestation :

CA = Moyenne CA T1 2021, 2022 et 2023 * =	250 000	€
T = si filet ou senne pélagique 15 %, si chalut 20 % =	15	%
M = nombre de jours où le navire reste à quai =	30	jours
X = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2021 * =	10	jour(s)
Y = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2022 * =	20	jour(s)
Z = Nombre de jours d'arrêt temporaire au T1 2023 * =	30	jour(s)
J = Période d'activité moyenne = $[(90-X)+(90-Y)+(90-Z)]/3$ =	70	jours
Aide = $[CA \times (1-T) \times M] / J$ =	91 071,43	€

Montant de l'aide sollicitée

g. Coordonnées bancaires

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN : * BIC : *

Titulaire du compte figurant sur le RIB : *

Indiquer :

- IBAN ;
- BIC ;
- Titulaire du compte figurant sur le RIB.

Attention : le RIB doit à la fois correspondre au document qui sera transmis, mais également être au nom de la structure à l'origine de la demande d'aide.

h. Engagements du demandeur

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) **dqfqsfq fqsfsqf**

Demande à :

- bénéficier de l'aide dans le cadre de l'indemnisation des arrêts temporaires réalisés dans le cadre du plan cétacés.

Atteste sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité
- l'exactitude des renseignements concernant ma situation
- avoir pris connaissance de la Décision INTV-POP-2024-021
- respecter les conditions d'éligibilité décrites au point 2 de la décision INTV-POP-2024-021
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales légalement exigibles aux régimes de base obligatoires de protection de salariés et de non-salariés ou avoir obtenu un accord d'étalement
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur

M'engage à :

- respecter toutes les dispositions prévues à l'article 4 de la décision INTV-POP-2024-021

Cocher l'ensemble des cases puis cliquer sur enregistrer :

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

3. Dépôt des pièces justificatives

Plan cétacés - Dispositif Arrêt Temporaire

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 23:59:59 (Heure Métropole)

- ↗ Arrêt temporaire – plan d'action cétacés
- ↗ Identification du demandeur
- ↘ Dossier n° 45587 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Sur la nouvelle page qui s'ouvre, en cliquant sur :

- Accéder au formulaire : vous pouvez reprendre ou modifier votre formulaire de demande d'aide
- Télécharger le formulaire : vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF et l'enregistrer sur votre ordinateur

☰ Dossier n° 45587 - Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Veuillez fournir les pièces justificatives ci-dessous.

Copie de la licence de pêche européenne *
0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Copie de la licence de pêche européenne précisant les engins utilisés principalement par le navire

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Justificatif de l'identité du demandeur
0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Déclarer sans objet

Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour les personnes physiques.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

ATTENTION : Afin d'ajouter les bonnes pièces justificatives au PAD, il est important de remplir d'abord la liste des pièces justificatives et de bien lire la décision pour savoir dans quel cas vous êtes.

- ⇒ Vous pouvez descendre en bas de page et cliquer sur « Enregistrer sans valider » afin de compléter le dossier ultérieurement. Lorsque vous souhaitez revenir à votre dossier, il faudra alors utiliser le lien transmis dans le mail reçu au début du dépôt de votre demande de subvention

Si vous souhaitez ajouter de suite les pièces justificatives, vous trouverez ensuite les champs où

+ Ajouter une pièce jointe

joindre les pièces justificatives en cliquant sur

L'ensemble des pièces justificatives demandées dans la liste des pièces justificatives est indiqué ici. Toutes ne sont pas obligatoires (mention « le cas échéant » dans la liste des pièces justificatives), c'est pourquoi vous pouvez cocher la case Déclarer sans objet si vous n'êtes pas concerné par cette pièce. En revanche, si cette case n'apparaît pas, la pièce justificative doit être obligatoirement transmise.

Pour chaque pièce est indiqué le format accepté, exemple :
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Une fois l'ensemble des pièces déposées :

- Accepter les conditions générales d'utilisation :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

- Valider le dépôt de dossier :

Valider le dépôt du dossier

Dès le dépôt réalisé, vous recevrez un mail valant récépissé de dépôt de la demande.

FIN